

Prix d'honneur (Fellowship)

L'Association canadienne des ergothérapeutes a établi son prestigieux prix d'honneur afin de reconnaître et d'honorer une ou un ergothérapeute ayant contribué de façon remarquable et rendu des services remarquables tout au long de sa carrière. Les candidatures pour ce prix seront examinées annuellement; toutefois, le prix sera attribué seulement lorsque le candidat ou la candidate sera jugé(e) digne de reconnaissance, selon les critères établis.

Critères de sélection

Les candidatures doivent répondre aux critères suivants :

1. Les candidats doivent avoir été membre individuel ou membre à vie de l'Association canadienne des ergothérapeutes pendant les dix (10) années précédant la mise en candidature.
2. Les candidats doivent avoir fait preuve d'un engagement continu envers la profession de l'ergothérapie pendant au moins dix (10) ans.
3. Les candidats doivent être reconnus pour leurs accomplissements constants et remarquables au sein de la profession dans deux ou plusieurs des domaines suivants :
 - les activités cliniques
 - l'enseignement
 - les publications
 - la recherche
 - l'administration
4. Les candidats doivent avoir contribué aux activités de leur association professionnelle, en particulier aux activités de l'Association canadienne des ergothérapeutes.

5. Les candidats ne doivent pas être actuellement membre du conseil d'administration ou employé(e) de l'Association canadienne des ergothérapeutes.
6. Les candidats ne doivent pas nécessairement avoir le statut de résident au Canada, si les accomplissements pour lesquelles leur candidature est proposée sont pertinents pour l'ergothérapie canadienne et s'ils répondent aux autres critères associés au prix.